

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

#### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

#### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

Saumur. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 9  
Poste: . . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

#### On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 2 JUIN 1886

Demain jeudi 3 juin, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

## République Banqueroutière

Voici que les commissions, maintenant, se mettent à légiférer! Elles légifèrent par voie indirecte, c'est vrai, mais le résultat est absolument le même. Une loi existante leur convient-elle pas? elles l'abrogent, et cela tout simplement, en négligeant de s'occuper des crédits affectés à cette loi. Ainsi vient de faire la commission du budget, refusant d'étudier le budget des cultes. Cela est-il parlementaire, libéral, ou seulement légal? Non, cela est républicain, voilà tout; et ça suffit.

Il est superflu d'insister sur l'origine du budget des cultes. La révolution avait volé les biens du clergé; lorsque le premier conseil voulut rendre le calme, la tranquillité à la nation, et rouvrir les églises, il entra en pourparlers avec le pape Pie VII, et le Concordat fut signé, aux termes duquel ni le Pape ni ses successeurs ne devaient troubler en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, en échange de quoi le gouvernement s'engageait à assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés.

Les sommes portées au budget des cultes ne sont donc qu'une restitution; ce budget est la rente d'un emprunt forcé, et les ecclésiastiques qui la touchent ne sont point des salariés de l'Etat: ce sont des rentiers. Un Etat qui ne fait pas le service de ses emprunts est un Etat en faillite, et la faillite devient frauduleuse s'il emploie à d'autres usages les ressources qui devaient faire face à ce service.

Le gouvernement de la République, s'il cesse de payer les revenus du clergé, revenus auxquels il lui a plu de donner le nom de traitement, sera un gouvernement banqueroutier.

Une chose est à remarquer: le gouvernement révolutionnaire de 1789, tout en spoliant le clergé, s'est montré, non pas plus honnête, mais moins... filou que ne se montrerait le gouvernement républicain de 1886, s'il se refusait à dédommager les victimes de la spoliation: la Révolution, en effet, mettant tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, avait spécifié que celle-ci aurait charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres...

Aujourd'hui, rien de tout cela; les biens ecclésiastiques demeureront à la nation, mais elle sera affranchie de ses charges de frais du culte et d'entretien de ses ministres. On veut qu'ayant tout pris, elle ne rende rien: on tient absolument à en faire une simple voleuse...

Il faut avouer que c'est vexant, lorsqu'on appartient à cette nation...

Quant aux pauvres, on les soulagera laïquement; et l'on sait ce que cela veut dire. Que les pauvres qui voudront manger se dépêchent d'oublier le Pater: ce n'est pas à lui, désormais, qu'ils devront demander le pain quotidien.

Mais, autre chose encore: ayant imposé des charges à l'Etat, la Révolution en avait encore fixé le minimum et avait établi que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourrait être assuré, à la dotation d'aucune cure, moins de 1200 francs par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Nous voilà loin, je pense, des 4 à 900 fr. que le gouvernement paie aujourd'hui au vicaire ou au curé, et qu'on tend à leur dérober.

N'est-ce pas chose étrange, en vérité, que nous en soyons amenés à regretter parfois de n'en plus être au temps de la Révolution!

Une crise sévissait aussi, à cette époque; mais si piètre que fût l'état des finances, les idées nouvelles n'avaient point encore détruit toute idée de justice ni perverti le sens de la vraie charité: tout en indemnisant les spoliés, on pensait aux malheureux qui

allaient manquer de secours. Mais cette indemnité que l'on veut soustraire au clergé, aujourd'hui, ira-t-elle du moins aux malheureux?

Ah non! on a bien autre chose à en faire! nos budgets se soldent en déficit et il faut donner la pâture à foule d'anciens insurgés qu'on ne saurait, sans les mécontenter, priver d'une retraite; et la République ne se sent pas assez solide pour être certaine qu'elle n'aura pas encore besoin d'eux ou de leurs descendants...

Or, si nous n'avons encore que les indemnités de Février et de 52, il faut nous attendre à bientôt avoir ceux de Juin et ceux de la Commune...

Il faut donc bien que la République, banqueroutière au clergé, s'apprete à faire des économies pour eux! ROGER PASCALIS.

### BRUITS DE COULOIRS

Toujours, bien entendu, la question des Princes. C'est là le sujet de toutes les conversations.

La Chambre votera-t-elle le projet ministériel ou bien le projet Floquet ou bien rien du tout? Les avis sont très partagés.

Certains pensent que le projet du gouvernement sera adopté. La Chambre, disent-ils, reculera devant le péril d'une chute de cabinet, laquelle serait suivie inévitablement d'une longue succession de crises ministérielles et peut-être d'une dissolution.

D'autres estiment que le projet Floquet, qui semble devoir être appuyé par la majorité de la commission, l'emportera avec quelques modifications acceptées par le gouvernement! D'après eux, la Chambre aurait hâte de trancher définitivement la question des princes, et M. Jules Ferry tiendrait tout particulièrement à en débarrasser une fois pour toute le terrain politique sur lequel il comptait faire prochainement une rentrée triomphale.

D'autres enfin conjecturent que rien ne sera voté. Ils comptent comme étant opposés à toute mesure d'expulsion les 480 membres de la majorité conservatrice et une

centaine de députés républicains. D'après leurs calculs il suffirait donc qu'une trentaine de députés républicains votassent contre l'un et l'autre des deux projets en présence ou même ne prissent point part aux scrutins pour amener le rejet des mesures de proscription projetées.

Voilà les trois opinions qui ont cours dans les couloirs. Nous nous bornons à le signaler sans prendre parti. Il est difficile de prévoir; il serait téméraire de prédire.

### Chronique générale.

#### LE GOUVERNEMENT DEVANT LA COMMISSION D'EXPULSION

Après deux heures de discussion, le gouvernement et la commission se sont mis d'accord sur la question des Princes.

Monsieur le Comte de Paris, M<sup>r</sup> le duc de Chartres, le prince Napoléon et le prince Victor seront expulsés après le vote du projet de loi.

Les autres membres des familles ayant régné seront expulsés, s'il y a lieu, par arrêté présidentiel.

Monsieur le Comte de Paris est de retour au château d'Eu.

Monseigneur le duc d'Aumale est à Chantilly.

Monseigneur le duc de Chartres est revenu dans son hôtel de la rue Jean-Goujon.

Les Princes ont repris leur train de vie ordinaire, attendant les événements de pied ferme.

Le gouvernement saura ainsi où les trouver pour les expulser.

Trop de fleurs! disait le grand prêtre Calchas dans l'opéra-bouffe de la Belle-Hélène.

La grève de Decazville commence à tourner à la bouffonnerie, grâce aux ridicules augures qui essaient de s'en faire des rentes.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

### LA SENORITA

XIII

LE TOUT POUR LE TOUT

Ce pavillon du parc, devant lequel M. d'Avila venait d'attacher son cheval, n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Il s'élevait alors à l'écart, tout au sommet d'une roche tarpéienne dominant le torrent. Le balcon de l'unique fenêtre surplombait l'abîme.

Don Ramon y laissa tomber sa cigarette à l'arrivée de Fernande. Il s'était retourné vers elle, il ne prit, qu'elle ne put se défendre d'un mouvement d'effroi.

— Craignez-vous, lui demanda-t-il en riant, que je ne renouvelle à votre égard la légende de notre sang? Tenez!... M<sup>lle</sup> de Rios, qui est

de son infante et qui, bravé par elle, la précipita dans ce gouffre?

— Non, répliqua-t-elle avec une simple et fière assurance, je suis de celles-là qu'on n'intimide pas. D'ailleurs, ce ne serait que la mort.

— Est-ce à dire qu'elle vous semblerait préférable au mariage obligatoire entre nous?

— Oui.

— Ah! Ah! je vois que nous allons jouer cartes sur table.

Et lui, désignant un siège, il s'assit de l'autre côté du guéridon central.

Après un silence:

— Mais, reprit-il, vous me haïssez donc bien?

— Ce n'est pas de la haine, s'expliqua-t-elle avec franchise; c'est un éloignement insurmontable. J'espérais vous l'avoir fait comprendre, et que vous n'insisteriez plus.

— Permettez...

— Permettez vous-même que j'achève, et cherchons ensemble un autre moyen qui vous restitue les bénéfices du testament de mon père...

J'atteindrai, dans quelques jours, ma majorité... La loi ne s'oppose pas, je présume, à l'abandon volontaire d'une partie de nos biens? Quant aux titres, j'irai trouver le roi, s'il le faut, pour obtenir qu'il vous soient transmis quand même...

ou par une alliance avec quelque autre personne de notre sang!... Tenez!... M<sup>lle</sup> de Rios, qui est

un peu de la famille, et beaucoup plus belle que moi... Elle consentirait, je pense... Ma mère nous pardonnerait... J'aurais racheté ma liberté...

A mesuré que Fernande développait ce plan, le sourire sarcastique de don Ramon s'accroissait davantage encore. Sa réponse ne se fit pas attendre:

— Bravo! Mais c'est très-ingénieux ce que vous avez combiné là. Renversement des rôles. La pupille mariant le tuteur. Je vous remercie d'avoir songé à mon établissement. Par malheur, il y a deux obstacles non moins insurmontables que votre aversion pour moi.

— Lesquels?

— Le premier n'est qu'une question de chiffres, en dehors de votre compétence... J'en garderai, s'il vous plaît, le secret.

— Dites le second? questionna-t-elle.

— C'est, poursuivit-il, c'est votre trop grande modestie, señorita... Autrefois peut-être j'eusse accepté l'échange. Vous ne me plaisez que médiocrement. Excusez cet aveu non moins franc que le vôtre... Des allures garçonnières! Plus tard, une pâlotte, une mourante! Mais, depuis lors, vous en avez joliment rappelé! Très-belle, aujourd'hui, chère cousine...

— Monsieur!

— Beaucoup plus belle à mes yeux que Carmélita... Je suis ainsi, que voulez-vous! Ce que je

désire, ce que je veux, c'est précisément ce qui ne m'est pas offert, ce qu'on me refuse.

Et, complétant la citation par un geste de menace, il fredonna ce refrain des couplets de Carmen:

Si tu ne m'aimes pas, je t'aime!  
Si je t'aime, prends garde à toi!

Fernande commençait à s'impatienter. Elle l'interrompit:

— Parlons sérieusement, monsieur d'Avila. Répondez-moi par un seul mot: oui ou non?

— Non! cent fois non! je ne transigerai pas non plus!

Et, comme elle semblait vouloir se soustraire à la fascination de son regard:

— Écoutez, reprit-il, écoutez ce que j'avais à vous dire, à vous apprendre, car c'est pour en finir et sans plus d'atermoiements que nous avons cet entretien, peut-être le dernier.

Il y eut un temps d'arrêt durant lequel on n'entendit plus, au dedans, que le souffle oppressé des deux poitrines, au dehors que le bruit des arbres agités par le vent.

— Une autre proposition, alors? interrogea Fernande.

— Un ultimatum, lui fut-il répondu, une révélation! Ah! ah! ah! vous ne vous y attendez guère, et ce sera comme un coup de foudre...



Basly, encore tout fier des haussements d'épaules que ses propos de cabaretier aviné ont provoqués au Palais-Bourbon, Basly se fait offrir par les grévistes d'énormes bouquets de fleurs, en attendant mieux!

Oui, ces gens qui n'ont pas de pain trouvent de l'argent pour acheter des fleurs!

Que des malheureux se serrent le ventre afin de pouvoir porter des fleurs sur la tombe d'un être cher, cela est digne d'admiration.

Mais qu'ils se privent pour mettre des fleurs sous les narines d'un député, voilà qui passe les bornes de la sottise.

Vous voyez d'ici le Basly, ce charlatan sans verve, ce blême et féroce revendicateur d'il ne sait pas quoi, reniflant les parfums de ces bouquets comme un impôt sur les estomacs de ceux auxquels il fait croire qu'il les défend!

Aristocrate, va! Graine d'exploiteur politique, puant la haine et l'envie!

En vérité, ceux qui t'ont rendu cet hommage faussement sentimental ne méritent pas la pitié qu'ils nous inspirent malgré nous.

Ce sont des dupes incorrigibles.

#### LE FANATISME ANTIRELIGIEUX

Dans les premiers jours de janvier 1885, M. Camille Dreyfus dénonçait avec indignation, au Conseil municipal de Paris, un livre où l'on lisait ces vers :

DIEU laisse-t-il jamais ses enfants au besoin?  
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

L'auteur était un homme du temps jadis, un réactionnaire nommé Racine. Le Conseil fut ému, et décida que de pareils abus ne pouvaient durer plus longtemps et qu'il était impossible de laisser entre les mains de la jeunesse parisienne des livres où l'on parlait encore de Dieu. Une note de service fut envoyée par M. Carriot, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine: elle prescrivait de mettre de côté tous les ouvrages mis à l'index par le Conseil municipal. Puis des tombereaux recueillirent les proscriptions et les portèrent au dépôt du quai Valmy.

Tout n'était pas fini. Que ferait-on de ces livres? La ville avait des traités avec les éditeurs. Devait-on les rendre à ceux-ci moyennant une légère indemnité? Devait-on revendre le stock aux bouquinistes? Plusieurs d'entre eux en offraient vingt mille francs du tout. Il fallait faire un exemple, et l'on décida que Corneille, Racine, Voltaire et même Victor Hugo iraient au pilon. Le paquet fut cédé à un chiffonnier moyennant trois mille francs. Mais il fut en même temps sévèrement stipulé qu'aucun ouvrage, fût-ce un alphabet, n'échapperait au massacre. Les volumes furent enfermés dans des sacs plombés, et un conseiller fut délégué pour assister à l'opération.

Ceci n'est pas une histoire du moyen âge. Le fait s'est passé à Paris, dans la Ville-Lumière, en 1886. Et les auteurs sont des hommes qui déclament contre le temps où, par ordre du Parlement, on brûlait les livres

J'aurais voulu vous l'épargner, je le voudrais encore... Il s'agit, sachez-le, d'un affront, d'une cruelle déchéance pour votre orgueil. Faut-il que je parle? Le faut-il absolument? Dites!

Évidemment, c'était par crainte d'un danger personnel, c'était surtout pour lui-même qu'il hésitait ainsi.

Fernande n'hésita pas. Ces deux syllabes sortirent bravement de ses lèvres :

— Parlez!

Il eut un mouvement de colère, se leva, fit quelques pas. Puis, tout à coup, revenant s'asseoir en face d'elle :

— Soit! dit-il, le tout pour le tout!... Cette haute naissance dont vous êtes si fière, ces biens dont vous m'offriez tout à l'heure une part...

Sa voix devenait haletante. Il en baissait encore le ton, regardant autour de lui, plus épouvanté de ce qu'il allait dire qu'elle ne le serait peut-être elle-même.

En effet, très-calme encore, elle murmura :

— Oui, la part que vous exigerez, je ne m'en dédis pas... Après?

Il éclata :

— Malheureuse! Tous ces avantages, vous n'y avez aucun droit. Vous les usurpez depuis vingt ans... Apprenez-le donc enfin : pas une goutte du sang des Montmayor ne coule dans vos veines... la duchesse n'est pas votre mère... vous n'êtes pas

en place de Grève. Non, vraiment, le fanatisme n'est pas mort! Et l'on se demande ce qui l'emporte, dans un pareil vandalisme, l'odieuse ou le ridicule?

#### LE COLONEL HERBINGER

La « grande ère » eut, entre autres caractères remarquables, celui d'une rigoureuse équité. La République guillotina, coup sur coup : Luckner, maréchal de France trop âgé; Custine, qui avait pris Mayence; Biron, pour s'être laissé vaincre; Beaubarnais, pour n'avoir pas vaincu; Hochard, pour avoir vaincu à Hondschoote. Elle avait emprisonné Hoche et eût décapité Bonaparte, si Bonaparte n'avait eu le soin de l'étrangler au préalable.

La troisième République use, sinon des mêmes procédés, au moins de la même méthode. Lorsque Courbet, victorieux, lui parut menaçant, dans son apothéose de l'Extrême-Orient, elle le tua à petits coups, ayant fait un pacte avec la maladie et la tristesse. Plus tard, elle se donna le luxe d'insulter son cadavre. Celui-là était grand, indiscuté, indiscutable. Il fallut qu'Abbeville lavât sur le front de la France l'opprobre de ce cercueil traversant Paris en fourgon, incognito, pour venir reposer en cachette dans l'église des Invalides, — et cela au lendemain de la promenade des Beni-Bouffe-Toujours derrière la bière de Victor Hugo.

Hier, un autre homme s'en allait, discuté celui-là, presque condamné, et sur lequel la lumière du jour commence à mettre d'étranges clartés. Ce pauvre colonel Herbinger, dernier endosseur du crime des Ferry et autres Tonkinois, fait l'effet d'un de ces cadavres que l'on retire de la Seine, auprès de quelque bouche d'égout, et sur la chair violette desquels le médecin-légiste retrouve la trace, non du suicide, mais du meurtre. Le colonel Herbinger a été le supplicié de Lang-Son. Inconsciemment, quelques-uns de ses compagnons d'armes l'ont livré au bourreau.

Et comme la République contemporaine ne guillotine plus ses généraux malheureux, sans quoi MM. Millot, Thibaudin, et bien d'autres, seraient déjà hors de ce monde, elle exécute les colonels responsables avec l'arme de la calomnie, ou tout au moins de l'erreur. Un rapport ignoré ou oublié tombe aux mains d'un sénateur influent et, le lendemain, ce marchand de papier imprimé monte, comme le bourreau masqué de Whitehall, sur l'estrade du pilori contemporain, et frappe, à coup sûr, la victime désignée.

Les lignes qu'on va lire éclairent d'une lueur sinistre cette page de nos félonies républicaines :

« Le docteur Peter donne les détails suivants sur les derniers jours du colonel Herbinger :

« — Il y a quelques semaines, nous disait M. Peter, M. Herbinger vint me voir; lorsque je l'aperçus, je fus aussitôt frappé de l'air de profonde souffrance répandu sur

même Espagnole!

Rien de dédaigneux, rien de hautain comme le mépris de ces derniers mots.

Fernande les avait écoutés, stupéfaite, incrédule encore à ce qu'elle entendait.

— Que dites-vous donc? balbutia-t-elle, mais c'est de la folie. Je ne vous comprends pas.

— Je vais me faire comprendre, répliqua-t-il, puisque nous voici tous les deux intéressés de même à ne pas ébruiter ce mystère.

— Quel mystère?

Don Ramon était de la nature de ces fauves qui ne vont jamais droit au but. Il fit un détour suprême, et remontant dans le passé :

— D'abord, dit-il à Fernande, évoquez vos souvenirs... les portraits du duc et de ses aïeux, la physionomie de la duchesse. Est-ce que vous leur ressemblez?... Ils ont les cheveux couleur de la nuit, le teint brun, l'œil noir... et vous êtes presque blonde, avec la peau blanche et les yeux bleus... Ils sont petits, vous êtes grande.

— Oui! oui! reconnaissait-elle à demi-voix, comme au sortir d'un songe.

— Faut-il ajouter, continuait-il, que jamais la duchesse, en dépit de tous ses efforts n'a pu parvenir à vous témoigner la tendresse expansive d'une mère?

(A suivre.)

ses traits; je ne tardai pas à reconnaître qu'il n'y avait rien à faire.

« Mais je me demandai également comment ce malheureux, qui était tout essoufflé pour avoir monté quelques marches de mon escalier, avait pu supporter les fatigues d'une expédition au Tonkin.

« — Lorsque je sentais mes forces me trahir, répondait-il à mes observations, je montais tout de même à cheval et je donnais l'ordre à mes hommes de me soutenir, au cas où je viendrais à tomber.

« A ce moment, nous déclare M. Peter, la lumière se fit dans mon esprit : une des conséquences de l'anémie cérébrale à laquelle le colonel était en proie, était l'impossibilité absolue de se tenir en équilibre à certains moments, et des vertiges analogues à ceux que produit l'abus de l'alcool; en outre, les malades atteints de ces souffrances ont la face violacée, bouffie, comme quelqu'un dont les nerfs du cou sont violemment comprimés. Je suis persuadé qu'il a suffi de ces signes extérieurs pour que l'on portât contre M. Herbinger la terrible accusation que l'on sait.

« Je me sentis aussitôt envahi d'une profonde admiration et d'une compassion sans bornes pour cet homme qui, au milieu des souffrances les plus terribles, avait trouvé assez d'énergie pour combattre l'ennemi et la maladie, et dont la seule récompense avait été la calomnie.

« Je lui demandai alors comment, malade comme il était, il avait pu réussir à se rendre au Tonkin : « Le devoir m'y appelle », me répondit-il; si j'avais refusé, on n'eût pas manqué de dire que j'avais peur. »

Ainsi l'homme qui vient de disparaître, qualifié d'ivrogne, jugé deux fois, et deux fois renvoyé indemne de ce chef d'accusation, était atteint d'une affection. Ainsi le jugement superficiel de quelques supérieurs avait pris ces signes mortels pour des signes de honte! — et pendant près d'un an, cet homme est demeuré sous le coup de ce jugement superficiel; pendant quarante et un jours de traversée, il a eu ce supplice sans nom à endurer de se demander quel crime il aurait commis, quelle infamante insinuation pesait sur son honneur!

Voilà ce que la justice républicaine donne et réserve aux soldats de la France, après de longs et vaillants services, après des preuves de courage et de talent professionnel. Ce n'est plus déjà la guillotine qui termine, en quelques minutes, les angoisses et les souffrances; — c'est la torture en progrès, le raffinement du supplice qui livre la victime désarmée en pâture au désespoir.

Le colonel Herbinger en est mort. Le mot terrible du général Brière de l'Isle a eu sa justification : « Il a mieux valu pour lui qu'il en soit mort. » Mais sur la tombe de ce sacrifié, l'éternelle justice s'est assise. Elle attend le retour de la fortune pour lui barrer le passage et réclamer les vrais coupables. A moins que la fosse d'Herbinger ne soit la fosse de la France! CHARLES VINCENT.

#### ÉTRANGER

L'ÉRUPTION DE L'ETNA. — On télégraphie de Catane, 31 mai :

« Tout espoir de sauver Nicolosi est perdu.

« Les autorités ont abandonné la ville à son triste sort et ont emmené les derniers habitants qui restaient.

« Tout ce qui pouvait être emporté, jusqu'aux tuiles, vitres, poutres, etc., a été emporté.

« Les soldats vident les citernes à l'aide de pompes, car la chaleur de la lave change l'eau en vapeur et celle-ci fait éclater les murs de voûte des citernes, les convertissant ainsi en véritables mines.

« Une citerne ayant éclaté lors de la dernière éruption tua 62 personnes.

« On est obligé de recourir à la force pour éloigner les habitants, qui sont affolés ou hébétés. Quelques-uns se cramponnent à leurs masures.

« Le préfet et l'archevêque de Catane sont en permanence à Nicolosi.

« Depuis plusieurs jours le maire de Nicolosi a quitté la ville, le dernier de tous.

« Les bureaux de poste et de télégraphe fonctionnent encore, mais ils fermeront certainement cette nuit, en présence du spectacle horrible que présente la ville. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
Les rachats des vendeurs de primes continuent les cours. Il y a à peu près 10 centimes d'augmentation sur hier sur le 3 0/0 ancien à 82.65 et pour le nouveau à 81.65.

L'action du Crédit Foncier est à 136.30 après les opérations de prêts et à la part réservée à l'assemblée dans toutes les grandes affaires qui sont l'étude.

Les capitaux adoptent l'action de la Société générale dont le cours actuel de 457.50 est si élevé.

L'action de la Société des Dépôts et Comptes courants offre un placement à 7 0/0; aussi est-elle très ferme aux environs de 600 et trouve-t-elle dans la fixité de son dividende de sérieux arguments de hausse.

Le Crédit Lyonnais est faible à 525. Les éléments bénéfiques de la Société diminuent de plus en plus et son service d'escompte est de moins en moins fructueux.

L'action de Panama est à 435. La spéculation ne paraît pas vouloir prendre de parti définitif en faveur de l'Etat, toutes les pièces du procès qui va se plaider devant les Chambres.

Bonne tenue des actions de Chemins de fer, notamment de l'Orléans et du Nord.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une foule sympathique de parents d'amis, tant civils que militaires, couraient hier à sa dernière demeure M. Leclerc, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'Honneur.

Le cercueil était couvert de couronnes des armes du colonel, sa croix de la Légion d'Honneur brillait au milieu du trophée. Les honneurs militaires étaient rendus par un peloton de la 5<sup>e</sup> compagnie de mousquetaires commandé par un capitaine et des officiers-élèves.

Le deuil était conduit par M. Chassagnon de Châtillon, capitaine de frégate en retraite, accompagné du fils aîné du colonel Leclerc, M. le général Danloux, commandant l'Ecole de cavalerie, M. le général Bergeron, M. le général Michaux, les colonels de Bellegarde et Trémuller, le commandant Arnal et les officiers du cadre de l'Ecole de cavalerie assistaient aux obsèques.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le général Danloux, M. le général Leclerc, M. le colonel Archambault et M. Pelpel, de Paris.

La messe a été dite par M. Nombelle, vicaire de Notre-Dame de Nantilly, patron du défunt; M. l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre, a donné l'absoute.

Le service du colonel Leclerc sera célébré lundi prochain 7 juin, à onze heures, à l'église de Nantilly.

#### Concours des Rosiers

Réponse au PATRIOTE du 27 mai.

Le Patriote de l'Ouest, dans son numéro du 27 mai, contient un article tellement inexact et inexact au sujet du Concours des Rosiers, qu'on ne peut le laisser passer sans réponse.

Convient-il de s'arrêter aux attaques personnelles auxquelles se livre M. le correspondant du Patriote à l'égard de l'honorable maire des Rosiers? Non, assurément. Les habitants des Rosiers en feront bon usage, comme par le passé.

M. Boutin-Desvignes a été, en effet, élu successivement, conseiller municipal, maire des Rosiers, malgré les mesquines persécutions dont il a été l'objet, malgré la révocation même qui lui a été si gravement infligée, il y a quelques années. Mais à la qualification de trop peu dont il a été privé, le conseil municipal est gratifié, il y a à la fois une signification aussi inconvenante que peu réfléchie.

M. le correspondant, en adressant une injure aux élus de la population, se livre singulièrement d'adresse. Personne n'a vu que les membres du Conseil municipal des Rosiers ne sont pas des budgétaires, que la plupart de ses amis, dont la principale préoccupation est de prendre part à la républicaine.

Mais venons à l'accusation; elle est fautive ainsi : M. Boutin-Desvignes n'a pas de concours agricole, ni de fête locale.

Il suffit d'exposer les faits pour que cette affirmation malveillante :

L'honorable M. Tessié de la Motte, des Rosiers, avait, de longue date, un concours communal de bestiaux qui a été annexé à la fête locale et se



Joué de la Pentecôte. Les animaux appartenant aux agriculteurs des communes voisines étaient admis à y prendre part. En 1872, MM. les maires de Saint-Clément-des-Grèves, de Saint-Martin et de Saint-Lambert demandèrent à la municipalité des Rosiers de se joindre à elle pour l'organisation de ce concours, en promettant le vote de leurs communes d'une subvention de 400 fr., celle des Rosiers allouant 700 fr. L'administration municipale des Rosiers adhéra à cette démarche et éleva même à 800 fr. sa subvention pour remplacer celle de Saint-Lambert qui fit défaut.

Le concours prit alors le nom de concours du canton N.-O. de Saumur. Il fut entendu que l'administration en serait confiée aux maires des trois communes et que le maire des Rosiers en aurait la présidence.

Un règlement consacrant cet accord fut adopté et approuvé par l'administration préfectorale le 29 avril 1873.

Malgré ces précédents, malgré la lettre par laquelle M. Haran reconnaissait en 1873 que la présidence revenait de droit au maire des Rosiers, M. le conseiller général maire de Saint-Clément réclama, il y a quelques années, l'honneur de présider le concours, et M. Boutin-Desvignes, tout en protestant, voulut bien s'incliner afin d'éviter une scission. Mais l'insatiable et envahissant M. Haran n'était pas encore satisfait; malgré tout, la commune des Rosiers conservait une sorte de prépondérance qui l'offusquait. — Sans dénoncer le traité qu'il avait signé, au mépris du règlement dont il était le gardien, il provoqua, en 1885, une réunion de souscripteurs dont les noms ne figurent même pas au procès-verbal et modifia de son propre chef le règlement adopté en 1873. — Le Conseil municipal des Rosiers ne fut même pas appelé à donner son avis au sujet de ces changements, et, par un singulier oubli des convenances administratives, le nouveau règlement ne fut notifié au maire que le 4 mai 1886, c'est-à-dire une année après son approbation par l'autorité préfectorale. Ce règlement modifiait absolument l'organisation du Comice; les droits de la commune des Rosiers n'étaient plus sauvegardés et il dépendait de quelques personnes de lui enlever le bénéfice d'un concours qui, depuis vingt années, lui est acquis et pour lequel elle s'impose des sacrifices considérables.

Dans ces conditions, la municipalité n'avait plus qu'à reprendre la disposition des fonds consacrés annuellement à un concours dont l'organisation était modifiée sans son assentiment, mais elle ne pouvait avoir l'intention de supprimer une institution profitable à tous les habitants du pays. Aussi, le Conseil municipal, adoptant la proposition du maire, a-t-il demandé, non la suppression du concours, mais le retour à l'ancien état de choses et son rétablissement à titre communal en élevant à 4,600 au lieu de 800 fr. le chiffre de la subvention.

En cet état, il semblait que l'administration municipale des Rosiers devait compter sur l'impartialité et l'équité de l'autorité préfectorale. Le crédit si important voté par le Conseil municipal, les précédents, tout l'autorisoit à penser que sa demande serait accueillie. Il n'en a rien été.

M. Haran, qui paraît avoir l'autorité préfectorale pour complice en cette affaire, veut faire administrer les intérêts de la commune des Rosiers par ses amis, alors que cette commune vote annuellement 800 fr. pour le concours, en regard des 400 fr. alloués par Saint-Clément. De leur côté, les mandataires de la commune des Rosiers, à juste titre, que les rôles sont singulièrement intervertis, et que la subvention municipale n'a point été établie seulement pour la plus grande gloire de M. Haran.

Ainsi se résume la question.

Aujourd'hui ont fini les Rogations. On désigne sous ce nom les prières publiques qui se célèbrent pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

Les processions parcourent les rues des villes, les routes et les chemins dans les campagnes, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur les biens de la terre. La République n'ayant pas besoin des bénédictions célestes, les processions des Rogations sont aujourd'hui interdites dans plusieurs villes. Ainsi le veut la liberté.

Les obsèques de M. l'abbé Hippolyte-Louis Grignon, curé de Nantilly, chanoine

honoraire de la cathédrale d'Angers, décédé le 31 mai, auront lieu dans son église paroissiale, vendredi 4 juin, à onze heures du matin.

Le service sera célébré, le mercredi 9 juin, à 11 heures, dans la même église.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de se considérer comme invitées.

#### UN MISSIONNAIRE DU SOUDAN A SAUMUR

La mission française du Soudan qui avait sa maison-mère à Khartoum et dont plusieurs membres ont été emmenés en captivité par le Mahdi, après la chute de cette ville, vient d'envoyer à Angers un de ses dévoués prêtres, le R. P. Morelli. Ce courageux missionnaire vient exposer la détresse de ses confrères et faire, avec l'approbation des autorités religieuses, appel à la générosité des fidèles et de tous ceux qui ont à cœur le prestige et l'influence salutaire de la France dans ces régions lointaines.

On comprendra à quel point est intéressante l'œuvre pour laquelle le P. Morelli vient solliciter la charité des fidèles, quand on saura que toutes les stations de la mission de Khartoum sont complètement détruites, que plusieurs milliers de nos chrétiens ont été massacrés, et que plusieurs de nos missionnaires sont aujourd'hui encore en captivité. Le reste de nos missionnaires et de nos malheureux chrétiens est dispersé dans les déserts de l'Afrique, mourant de faim.

Ce bon Père, tout particulièrement recommandé par l'évêché d'Angers, sera à Saumur vendredi prochain.

Les personnes qui voudraient participer à cette œuvre si importante sont priées d'adresser leurs aumônes à la cure de Saint-Pierre.

Le Conseil municipal de Chenestelle-les-Tuffeaux, à sa session de mai, a voté une somme de 50 fr. pour l'Institut Pasteur.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Par décret du 25 mai, M. Liausu, lieutenant, et M. Guionis, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers, ont été révoqués, et, par décret du même jour, la compagnie qu'ils commandaient a été dissoute.

Ah! messieurs les pompiers de Doué! vous vous imaginiez de vous choisir votre capitaine et de refuser celui que l'on voulait vous imposer!

— Cependant, objecterez-vous, le suffrage universel a été notre guide, et nous pensions...

— Assez!... Le suffrage universel n'est bon que pour des républicains, et vous n'êtes, la plupart, que d'affreux réactionnaires. Pour vous apprendre à vivre et à vous soumettre aux volontés du gouvernement si libéral que nous possédons, on vous détruit... Vous redevenez de simples citoyens; vous n'avez plus le droit d'éteindre les incendies. C'est bien fait!

Les incendies, s'il en survient, dit l'Union de l'Ouest, seront éteints tout de même, sans commission officielle. Devant les réalités du dévouement, ces nominations ou révocations paraissent bien ridicules, chez un peuple qui devrait être libre.

SAINT-MAIXENT. — Dimanche 30 mai, deux soldats du 114<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Saint-Maixent, de la classe 1884, l'un caporal et l'autre tambour, étaient allés faire une promenade en bateau sur la Sèvre.

Ils étaient partis vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, du pont de la gare de Saint-Maixent, après avoir pris un canot chez M. Izembert, loueur de bateaux, avec l'intention d'aller jusqu'à l'endroit appelé l'île Bontemps (station des bateaux), qui est tout proche de la ville. A cet endroit, se trouve une petite guinguette, tenue par un nommé Rivard, pendant la belle saison seulement. Après avoir pris quelques consommations, vers deux heures, nos soldats reprirent leur bateau pour revenir à la ville. Quelques minutes après, l'embarcation coulait avec les deux soldats qui la montaient.

Le sieur Rivard essaya de leur porter secours, mais ses efforts furent vains; avec une perche munie d'un crochet, il accrocha bien l'un des noyés par sa cravate, mais celle-ci se déchira. Les malheureux noyés se tenaient cramponnés l'un à l'autre.

Le bateau est en bon état, il mesure 3 m. 50 de long sur 4 m. 40 de large par le milieu.

Tout porte à croire que les malheureux

bateliers, qui étaient un peu en gaieté, se sont livrés à des mouvements désordonnés, et que, dans une oscillation trop forte, le bateau aura pris l'eau par le plat-bord et aura coulé.

#### ACCIDENT AU THÉÂTRE DE LAVAL.

Dimanche soir, dit l'Indépendant, à la fin du deuxième acte de la représentation de la *Fée aux Roses*, un accident est arrivé au théâtre de Laval.

Au moment où M. Boisley et M<sup>lle</sup> Testu disparaissaient par une trappe, la corde du contre-poids s'est rompue, et les deux artistes sont tombés dans les dessous d'une hauteur de quatre mètres.

M<sup>lle</sup> Testu a été blessée grièvement à la tête et a eu une joue déchirée. M. le docteur Normand lui a donné les premiers soins et a recousu les chairs. Quant à M. Boisley, il se plaint de douleurs assez vives aux jambes et aux reins.

#### Harmonie Saumuroise.

L'Harmonie Saumuroise se fera entendre demain jeudi 3 juin, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2, au Jardin des Plantes.

#### Programme.

- 1<sup>o</sup> Allegro..... LEROUX.
- 2<sup>o</sup> Le Camp du drapeau (ouverture) .. BUOT.
- 3<sup>o</sup> Jacasse, polka..... GENTIL.
- 4<sup>o</sup> Le grand air du Chalet..... ADAM.
- 5<sup>o</sup> La Vague, valse..... METRA.

Le Chef de musique, GOUBEAULT.

#### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Demain jeudi, 3 juin, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants :

- 1<sup>o</sup> Le Champion, pas redoublé.
- 2<sup>o</sup> La Fontaine aux Perles, fantaisie.
- 3<sup>o</sup> Les Vendanges, chœur à 3 voix.
- 4<sup>o</sup> Les Courriers, polka.
- 5<sup>o</sup> Le Votant, pas redoublé.

#### VILLA PLAISANCE

Jeudi 3 juin 1886.

### GRANDE FÊTE

A L'OCCASION DE L'ASCENSION.

#### Programme

A partir de deux heures, concours de gymnastique, tir au pistolet et à la carabine.

A cinq heures, ascension du ballon la Villa-Plaisance.

Fête de nuit, illumination des bosquets, portiques et feu d'artifice.

#### TRIBUNAUX

##### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTES

#### CURIUSE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Deux Parisiens qui étaient venus « travailler en province » viennent d'avoir à rendre compte de leur conduite devant le tribunal de Nantes, au sujet d'une affaire d'escroquerie assez curieuse: l'un de ces deux individus est un nommé Trouillet, âgé de vingt-neuf ans, déjà condamné deux fois pour vols.

Son existence semble avoir été, quoi qu'il fût jeune encore, des plus mouvementées. Il faut croire, à voir l'incroyable quantité de noms qu'il se donnait tour à tour, qu'il a été mêlé à nombre d'affaires plus ou moins suspectes.

Bref, en avril dernier, Trouillet partait de Paris, en compagnie d'un certain Brouant, moins habile et moins retors que son compagnon. Brouant était un ancien marchand de vins, ayant quitté son fonds avec quelques petites économies.

Les deux Parisiens arrivent donc à Nantes, sans avoir laissé à Paris leur adresse.

Aussitôt débarqué à la gare nantaise, Trouillet échange son nom pour celui de Fernand des Rosiers, puis il se rend chez un imprimeur de la ville et fait faire des milliers de circulaires indiquant que le magasin Brouant va donner un nouvel essor à son commerce, déjà en pleine prospérité.

On lit sur les en-tête des circulaires des titres magnifiques et faits pour éblouir le bon public: « Entrepôt général d'approvisionnement pour l'Ouest de la France. —

Fournitures pour la marine. — Conserves alimentaires. — Spiritueux, etc. »

Fernand des Rosiers loua, pour l'installation de la maison, une chambre dans la ville, à deux kilomètres de la Loire et des quais, c'est-à-dire dans un endroit où tout commerce était impossible. Mais c'était pour les étrangers et les naïfs qu'il avait tendu ce piège. Beaucoup s'y laissèrent prendre.

De Bretagne, il reçut des commandes de marchands de beurre et d'œufs, qui croyaient avoir affaire à une des vieilles maisons de Nantes.

Un seul commerçant des environs de Montfort (Ille-et-Vilaine) avait expédié pour 2,700 francs de beurre et d'œufs. Il pensait être payé comptant, mais Fernand des Rosiers lui répondit que la maison Brouant ne faisait jamais les affaires qu'à trente jours, ce qui permettait aux deux escrocs de revendre immédiatement les marchandises pour un prix dérisoire, mais payé comptant bien entendu.

Des marchandises leur avaient, à leur demande, été expédiées de nombreuses villes de France. Il en était même venu de l'étranger, du caraçou de Hollande, des jambons allemands, etc.

Malheureusement, avant qu'ils n'eussent pris livraison de ces dernières denrées, le marchand de beurre de Montfort vint à Nantes. Il alla au lieu indiqué, chercha la grande maison de commerce Brouant et ne trouva rien. Cela lui fit ouvrir les yeux, et il commença à réfléchir. Il se rendit alors dans la chambre louée à Nantes par Des Rosiers.

A cet endroit, au lieu de l'entrepôt d'alimentation pour l'Ouest de la France, il ne trouva que quelques bocaux de pruneaux et deux ou trois morues.

L'homme de Montfort, complètement éclairé alors sur la maison Brouant, se rendit au parquet et déposa une plainte.

On arrêta, quelques heures après, les deux Parisiens. Brouant fut seul laissé en liberté provisoire. Ces escrocs viennent de comparaître devant la justice qui les a gratifiés, Trouillet de treize mois de prison et Brouant de trois mois seulement comme complice.

#### Faits divers.

##### LE SONDAGE LE PLUS PROFOND

C'est à Schladebach, petit village situé dans les environs de Leipzig, qu'on est, jusqu'à ce jour, arrivé le plus loin dans les entrailles du globe. Un sondage entrepris pour la recherche de la houille à déjà atteint la profondeur de mille mètres, après neuf ans et demi d'un travail exécuté à l'aide d'une sonde à pointes de diamant, suivant le procédé de Leschot.

A cette profondeur de trois mille neuf cents pieds, la température ne dépassait pas 48 degrés.

##### VIEILLES VILLES

D'après le Cosmos, les villes les plus anciennes du globe seraient: En Grèce, Argos, Athènes et Thèbes; Cadix, en Espagne; Cumes, Syracuse, Locres, Crotonne, Rome, en Italie; Sagonte, en Espagne; Bysance, en Turquie; et enfin Marseille, fondée par une colonie de Phocéens, 580 ans avant l'ère chrétienne.

L'âge de ces différentes villes est compris entre trente-sept et vingt-quatre siècles, et cela suffit pour dire qu'elles ne sont pas de la première jeunesse.

Voici un moyen de communiquer au papier à lettres et aux enveloppes une odeur agréable et indélébile:

Imbibez d'essence de bois de santal des feuilles de papier buvard, qu'on laisse sécher et qu'on place ensuite entre le papier et les enveloppes.

Au bout de peu de temps, le papier est parfumé de telle sorte qu'il peut conserver son odeur pendant plusieurs années.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le pag. 0.90 c. hors ville 0.80		
Gobelins....	— 4.00	— 0.90
A trous....	— 4.10	— 4.00
F <sup>o</sup> Fournès..	— 4.10	— 4.00
Nubienne...	— 4.15	— 4.00

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### Grande Vente Mobilière

POUR CAUSE DE DÉPART,  
Le lundi 7 juin 1886, à 1 heure  
du soir, et jours suivants,  
Dans une maison à Saumur, rue du  
Collège, n° 1, occupée par M.  
SALAIGNAC.

Il sera vendu :

Ameublement de salon en bois noir, recouvert en damas de soie groseille, fauteuils Louis XVI, garnis en étoffe laine et soie, fauteuils et chaises en acajou, recouverts en velours rouge ; Salle à manger en vieux chêne sculpté, tables de différentes formes ; plusieurs chambres à coucher, comprenant lit en acajou Louis XVI, lit en cuivre doré, lits en fer, armoire à glace, chiffonnier, commodes, tables de nuit et de toilette, chaise longue, fauteuils, armoire, pendule, flambeaux, lampe avec suspension, glaces, tableaux, tapis et rideaux ; Somniers, matelas, traversins, oreillers, édredons, cave à liqueurs, services à thé et à café, verrerie, porcelaine et cristaux, batterie de cuisine, vaisselle, plantes de jardin ; Vins blanc et rouge en fûts et en bouteilles, vins champagnisés et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Le dimanche 6 juin 1886, à  
1 heure du soir,

A la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-levées, dans une maison où est décédée M<sup>me</sup> veuve Langlois.

Il sera vendu :

Armoire, buffet, bois de lits, commodes, tables, chaises, bureau, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couverture, rideaux, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

### A VENDRE

A L'AMIABLE

#### OU A ÉCHANGER

En bloc ou en détail,

### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

NOMMÉE

#### Le Château De SAINT-PIERRE-EN-VAUX

SITUÉE

Au village de ce nom, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes, à 4 kilomètres de la Loire et à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers ;

Comprenant : maison de maître en parfait état, vastes servitudes, caves et celliers, enclos, jardins, bois taillis, terres labourables, vignes et prairies, d'une contenance totale de 20 hectares environ.

Tous les terrains, d'une exploitation facile, sont propres à la culture de la vigne.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

Soit à M. JUETTE, propriétaire à Angers, rue Eblé, 72, qui se trouvera sur les lieux, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois ;  
Soit à M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin. (420)

### A VENDRE

#### JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

#### MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE une superbe JUMENT baie, âgée de 4 ans, taille 1<sup>m</sup>66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre (Maine-et-Loire). (397)

### A VENDRE

#### Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

### A AFFERMER

15 hectares de Terrain

Situés à Verrie.

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

### MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

### Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

### A la Chatelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

M<sup>me</sup> veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti.

On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

### A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentieuse et une apprentie pour les Modes.

### THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUSTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour ; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux.

S'adresser au bureau du journal.

### LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive

29<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article tant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes sur les colles, horticoles et de jardins, jurisprudence rurale des recettes, génériques et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs boursières, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros mensuels, sur demande.

Administration : 6, rue Cardot, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

### Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

### LES TABLETTES DÉPURATIVES ESCROUZAILLES

reconstituent le sang. Ce produit, le plus soigné et le meilleur des dépuratifs en usage, ordonné par tous les médecins, guérit radicalement les Maladies de la Peau, Dartres, Eczémas, Scrofules, Anémie, Maladies secrètes, invétérées, etc. Il refait un sang nouveau, en donnant la vigueur et la santé aux enfants et aux personnes affaiblies. Une boîte : 3 fr. 50 ; pour un traitement complet (cette saignée) : 12 fr. Les 6 boîtes. Envoi franco s. mandat-poste. ESCROUZAILLES, Ph<sup>ie</sup> à CAHORS (Lot). Dépôt à Saumur : GABLIN.

### SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> JUIN 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 45	82 75	Est	796 25	798 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523	524
3 % amortissable.	84 45	84 70	Paris-Lyon-Méditerranée.	1210	1207 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	523	Est	390 50	394
3 % (nouveau)	81 57	81 65	Midi	1157 50	1157 50	— 1865, 4 %	527	527	Midl	390	390 50
4 1/2 %	106	106 25	Nord	1562 50	1567 50	— 1869, 3 %	410	411 50	Nord	391 50	393
4 1/2 % (nouveau)	109 20	109 50	Orléans	1320	1321 25	— 1871, 3 %	400 50	400 50	Orléans	390	390 50
Obligations du Trésor.	515	517	Ouest	865	865	— 1875, 4 %	517	517	Ouest	330	330
Banque de France.	4306	4298 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1438 75	1440	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée.	392	394
Société Générale.	457 50	457 50	Canal de Suez.	2107 50	2105	Bons de liquid. Ville de Paris.	525	527	Paris-Bourbonnais	390	390
Comptoir d'escompte.	1000	1000	C. gén. Transatlantique.	495	495	Obligations communales 1879.	464	463	Canal de Suez.	590	590
Crédit Lyonnais.	522 50	525	Russe 5 0/0 1870.	101 25	102	Obligat. foncières 1879 3 %	461 25	461 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1363 75	1368 75				Obligat. foncières 1883 3 %	385	385			
Crédit mobilier.		206 25									

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans					LIGNE DE L'ÉTAT																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Départ	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																							
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																							
9	19	matin, omnibus-mixte.																							
1	25	soir,																							
3	32	express.																							
7	15	omnibus.																							
10	36	(s'arrête à Angers).																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																							
8	21	omnibus.																							
9	37	express.																							
12	48	soir, omnibus-mixte.																							
4	44																								
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)																							
10	24	express-poste.																							
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.